

# **Compte rendu de la réunion de conseil municipal**

## **du 09 juillet 2009**

L'an deux mil neuf et le neuf juillet deux mil neuf à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean JOURDEN, Maire.

Membres présents : MM JOURDEN J, MOISAN G, MARTIN P, BOULVARD P, GAUTIER D, LE YAN P, OLLIVIER D, THORAVAL G. M GAUTIER.

Membres absents : Fr. KERUYER (procuration à Muriel GAUTIER) MOISAN E (procuration à Guy MOISAN)

Secrétaire de séance :BOULVARD Pascal

### **1 – Travaux de voirie**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un état des routes sur la commune a été réalisé en présence de Monsieur BONHOMME de la DDE.

Un certain nombre d'entre elles ont besoin de travaux. Des devis ont été demandés par S.P.T.P, Eurovia et Héлары.

Après réflexion, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de faire qu'une partie des travaux, c'est la voie communale de Restudo qui sera faite en 2009.

Le Conseil Municipal décide également d'attribuer les travaux à SAS HELARY de Ploumagaor pour un montant de :

### **2 – Tarif cantine et garderie**

Le Conseil municipal décide d'augmenter les tarifs de cantine et garderie. Ceux-ci passeront de 2,30 € à 2,35 € pour les enfants de la cantine et de 4,60 € à 4,70 € pour les adultes.

Concernant le tarif de la garderie celui-ci passe de 1,30 € à 1,35 € (1 heure de garderie + 1 goûter) et de 0,55 € à 0,60 € la demi-heure supplémentaire.

Les nouveaux tarifs seront applicables dès la rentrée.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les nouveaux tarifs.

### **3 – Règlement de la salle polyvalente**

Un nouveau règlement va être mis en place sur l'utilisation de la vaisselle de la salle polyvalente.

Tout locataire de la salle devra avertir du nombre de couverts qu'il aura besoin. Ceux-ci seront comptabilisés à chaque état des lieux.

Tout couvert cassé, perdu et autre sera facturé par la mairie. Les tarifs applicables seront les suivants :

Assiette plate	2,24 €
Assiette creuse	2,24 €
Assiette dessert	1,84 €
Tasse café	0,98 €
Soucoupe tasse café	0,56 €
Pichet	1,75 €
Verre 16cl	1,22 €
Verre 19 cl	1,29 €
Flûte	1,46 €
Cuillère table	0,94 €
Cuillère dessert	0,92 €
Fourchette	0,94 €
Couteau	1,56 €
Louche	5,30 €
Ecumoire	4,80 €
Plateau	9,90 €

### **4 – Achat d'un lave linge et sèche linge.**

Suite à la nouvelle organisation des services de l'école, et au tarif du pressing, il serait préférable d'acheter un lave linge et sèche linge. D'après des calculs, ceux-ci seraient amortis en une année. Quatre devis ont été reçus, c'est le magasin PULSAT de Bégard qui a été retenu pour l'achat d'un lave linge de 8 kg de marque Bosch pour un montant 799.99 € TTC et d'un sèche linge de marque Bosch pour un montant de 759.99 € TTC, aux quels s'ajoute les écotaxes. Le magasin Pulsat accorde une remise de 8% à la commune.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'achat de ces deux appareils et autorise Monsieur le Maire à signer les bons de commande.

### **5 – Remplacement de la chaudière à l'école.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la chaudière de l'école est vétuste et qu'il serait souhaitable qu'elle soit changée avant la rentrée scolaire.

Après consultation des entreprises, c'est le devis de Thierry CREURER qui a été retenu pour un montant de 6920,83 € TTC.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le devis et autorise le maire à signer le bon de commande.

## **6 – Travaux à l'école.**

Suite au dernier conseil municipal, il avait été demandé de faire d'autres devis pour la construction d'un préau en bois à l'école.

Après consultation, c'est l'entreprise Le Bihar-Sérandour qui a été retenu pour un montant de 5956,68 € TTC.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet et autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires pour la réalisation de ce projet.

## **7 – Contrat de territoire.**

Un point rapide a été effectué sur le contrat de territoire. Un tableau sur les projets de la commune pour les années 2010-2014 a été distribué afin que chaque conseiller réfléchisse sur de nouveaux sur la commune.

## **8 – Questions diverses.**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un câble a été changé à Restudo pour un montant 1360,65 € TTC. Les travaux ont été réalisés par Thierry CREURER.

Clôt la séance à vingt deux heures trente minutes.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.